

**Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 41
de M. Bernhard Altermatt (DC/vl) demandant d'étudier la mise en place
d'une stratégie permettant à Fribourg et à ses partenaires au sein
de la Région Capitale Suisse de se positionner comme "Language Valley"**

En séance du 30 mai 2017, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 41 de M. B. Altermatt lui demandant d'étudier la mise en place d'une stratégie permettant à Fribourg et à ses partenaires au sein de la Région Capitale Suisse de se positionner comme "Language Valley".

Réponse du Conseil communal

Le Conseil communal reconnaît clairement la situation favorable de la ville de Fribourg et de sa région sur le plan linguistique et s'emploie depuis de nombreuses années à développer ce pôle, en partenariat avec l'Etat et l'Agglomération, en particulier au sein de l'Association Région capitale suisse (RCS). La RCS, qui regroupe cinq cantons (Berne, Fribourg, Neuchâtel, Soleure et le Valais), ainsi que plusieurs villes (dont Fribourg, Bienne et Morat), communes et organisations régionales, concentre ses activités sur sept thèmes-clés, dont le bilinguisme. La RCS entend ainsi s'affirmer comme trait d'union entre les deux principales régions linguistiques de notre pays, en favorisant l'échange au-delà des frontières linguistiques et culturelles. Concrètement, la RCS propose aujourd'hui trois actions pour promouvoir le bilinguisme, à savoir :

- les Jumelages intercommunaux pour les échanges linguistiques entre les élèves. Placés sous la devise "Sprachbad-Immersion", ces échanges sont proposés aux élèves des 6^{ème} et 9^{ème} classes. En 2016, 300 élèves environ ont pris part au projet, qui est coordonné par le Forum du bilinguisme à Bienne.
- Les Echanges linguistiques pour les apprentis. Avec le soutien du Forum du bilinguisme et de l'Association Visite, la RCS offre aux apprentis des domaines de l'économie et de l'administration la possibilité de travailler pendant quelques semaines dans une entreprise située dans une autre région linguistique et d'être logés dans une famille d'accueil.
- Les Tandems linguistiques. Sur une période de six mois, deux partenaires ont non seulement l'occasion d'améliorer leurs connaissances orales de la langue partenaire mais également de découvrir une autre culture. Le Forum du bilinguisme, initiateur et organisateur du programme, accompagne annuellement quelque 300 à 400 personnes actives dans un tandem linguistique à Bienne, à Berne, à Neuchâtel et dans notre canton. Une soirée d'information est organisée par la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts à l'intention des personnes intéressées, le 28 mai 2018 à 18.30 heures à la salle de la Grenette à Fribourg.

Si ces activités et projets de la RCS restent pour le moment sectorielles, le Conseil communal préfère poursuivre le développement régional du bilinguisme dans le cadre de cette organisation, plutôt que de créer une nouvelle organisation telle qu'un "Language Valley". En effet, un tel projet concerne un espace géographique plus large que celui de la ville et un projet d'une telle ampleur devrait être lancé et géré par les autorités cantonales, afin de pouvoir asseoir son caractère intercantonal. La RCS présente l'avantage de regrouper les autorités communales et cantonales et de permettre aujourd'hui déjà le développement des activités destinées à la promotion du bilinguisme.

Avec d'autres acteurs et partenaires, tels que le Forum des langues partenaires, la Ville de Fribourg promeut son bilinguisme à travers des initiatives concrètes telles que la Journée du bilinguisme. Elle est disposée à intensifier ce genre d'actions, en particulier sur le plan du développement économique. La Journée du bilinguisme constitue en cela un instrument adéquat pour réunir tous les partenaires intéressés, dans le sens de l'intention développée dans le postulat.

D'autres éléments relatifs à de nouvelles actions et développements du bilinguisme de la ville seront communiqués prochainement, dans le cadre de la réponse qui sera donnée au postulat n° 23, demandant d'étudier les incidences de l'introduction de l'allemand comme langue administrative de la Ville de Fribourg.

Le postulat n° 41 est ainsi liquidé.